

Parlement jurassien

Question écrite no 2657

Plus haut et plus cher le futur Campus de Delémont – un état des lieux s'impose au vu des montants en jeu

Le titre accrocheur du reportage de Canal Alpha en mars dernier n'a pas manqué de surprendre.

Le projet de construction du Campus tertiaire revêt un enjeu majeur en termes de formation et d'image pour le Canton, tout le monde peut se retrouver autour de ce constat.

Le financement et le mode de gouvernance ont déjà fait l'objet de débats à la tribune du Parlement. En effet, là où le canton de Fribourg n'hésite pas, pour des montants similaires à soumettre le crédit à la ratification populaire, le Canton du Jura se limite à « informer » le Parlement en lui demandant son appui pour la réalisation de ce projet.

Ce soutien est nécessaire et n'est pas en tant que tel remis en cause mais il ne doit pas nous éviter un regard critique sur les chiffres qui sont publiés.

Dans son rapport au Parlement du 23 octobre 2012, le Gouvernement annonçait un investissement de 48 millions de francs pour le bâtiment et le parking.

Les travaux ont été adjugés en entreprise totale, en octobre 2013 pour près de 45 millions à une entreprise extérieure au canton du Jura.

Le journal officiel du 9 avril 2014 fait état d'une adjudication complémentaire de 6,66 millions à la même entreprise pour l'étage complémentaire. TVA comprise, cet étage supplémentaire coûtera tout près de 7,2 millions.

A la même date, La SI-campus nous informe d'une adjudication d'un mandat de services de conseil en construction, toujours à une entreprise extérieure au Jura, pour un montant de près de Fr. 370'000.--.

Nous voici donc avec un projet qui a, comme le dit si bien Canal alpha pris l'ascenseur puisque des travaux ont été adjugés à hauteur de 52,6 millions pour arrondir.

Ce qui nous interpelle c'est que les médias se sont fait l'écho d'un projet qui atteindra la somme de 59 millions.

Le Gouvernement peut-il renseigner sur les investissements, de l'ordre de 6,4 millions, qui n'ont pas été encore adjugés ?

Dans le même ordre d'idée, faut-il s'attendre à des adjudications de gré à gré comme la publication du 23 février 2013 prévoyait cette possibilité, offrant de fait à l'entreprise désignée en entreprise totale de s'éviter d'avoir à faire face à la concurrence jurassienne notamment.

Enfin, le Gouvernement peut-il rassurer le Parlement sur le mode de financement de ce qui représente tout de même près de 30% de supplément par rapport au projet initial.

Date : 23.04.2014

Député : Gérald Membrez

